06B24A1

AB3

Société par actions simplifiée au capital de 15.059.790 euros
Siège social : 22, rue des Capucines 75002 Paris
493 371 405 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2008
PROCES-VERBAL

1 Gre
23 JAN. 2009
de dépôt : 6152

L'an deux mil huit, Le deux novembre, à onze heures,

Les actionnaires de la société AB3, Société par Actions Simplifiée au capital de 15.059.790 euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 493 371 405 ayant son siège social à PARIS (75002), 22 rue des Capucines, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président au siège de la société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés,

Monsieur Adrien LEVY préside la réunion en sa qualité de Président de la société. Monsieur François LEVY, acceptant, est appelé comme scrutateur. Monsieur Benjamin LEVY est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Président constate que la Société ERNST & YOUNG, Commissaires aux comptes titulaires, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, que les actionnaires présents, ou représentés, possèdent l'intégralité des actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente Assemblée qui est le suivant :

- Rapport du Président ;
- Désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant selon les modes prévus pour les décisions ordinaires, et après avoir entendu lecture du rapport du Président,

prend acte de la démission de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Patrick ATZEL à compter du 12 septembre 2008 et décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant :

- la société **AUDITEX** :
société par actions simplifiée à capital variable
dont le siège est 11, allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche 92 400 Courbevoie
identifiée au système SIREN sous le n° 377 652 938 – RCS NANTERRE
représentée par Monsieur Olivier BREILLOT en qualité de Président,

à compter du 12 septembre 2008.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président, un scrutateur et le secrétaire.

Fait à Paris, Le 2 novembre 2008

Le Président | Le scrutateur | Le secrétaire